


ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18ter.1)

I. Office qui envoie la déclaration : Division de la Propriété Intellectuelle de Monaco 9 rue du Gabian 98000 Monaco
II. Numéro de l'enregistrement international : 1297545
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : MIRAFLEX S.A.S. Calle 76 N° 20B - 24 Of. 503 Bogotá (CO)
IV. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés.
V. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration : 
VI. Date : 11/07/2016